

## CORONAVIRUS – PROLONGATION DE LA VALIDITE DES CERTIFICATS OPERATEURS TRAVAUX WERKEN (OTW)

En raison de la pandémie COVID-19 en cours, les mesures actuelles concernant les certificats OTW qui ont expiré entre le **1/09/2020** et le **30/06/2021**, seront prolongées pour une période de **10 mois**, à compter de la date de péremption du certificat.

### Certification des Opérateurs Travaux Werken – Rail Route / Trains de Travaux:

Les certificats pour la tâche critique de sécurité d'Opérateur Travaux – Rail Route / Trains de Travaux arrivant à échéance entre le 1/09/2020 et le 31/10/2021 seront prolongés pour une période de **10 mois**. A titre d'illustration quelques exemples des certificats OTW avec date de péremption le :

- 30/09/2020 seront prolongés jusqu'au 31/07/2021
- 31/10/2020 seront prolongés jusqu'au 31/08/2021
- ...
- 30/06/2021 seront prolongés jusqu'au 30/04/2022

Nous vous informons également que:

- Dans le courant de l'année 2020, les examens médicaux et psychologiques ont repris. Tout le personnel exécutant des tâches critiques de sécurité devra donc toujours être en possession d'un *certificat médical et psychologique valide*.
- La formation permanente obligatoire OTW, en français et en néerlandais, a à nouveau été organisée à partir de fin mai '20, mais avec un nombre restreint de participants.

La date de validité des certificats OTW délivrés dans le cadre de ces mesures exceptionnelles sera basée sur la date de péremption initiale des certificats OTW à renouveler.

### **Remarque :**

Si vous possédez tous les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat OTW, nous vous invitons à nous les faire parvenir dans les délais prévus via notre boîte fonctionnelle: [OTW@infrabel.be](mailto:OTW@infrabel.be).

Stéphane Michaux

Manager Operational Safety,  
Certification & Staffing  
I-AM.11